

L'an deux mille dix-sept, le huit juin à dix-neuf heures, le conseil communautaire Arize Lèze, s'est réuni au siège de la nouvelle communauté, sous la présidence de Monsieur PANIFOUS Laurent.

**Etaient présents** : VANDERSTRAETEN François, SARDA Manuel (Artigat), ANTOLINI Dominique (La Bastide de Besplas) DE SAINT BLANQUAT Gilles (Les Bordes sur Arize), BAZY Jean-Marc (Camarade) , COMMENGE Jean-Claude (Campagne sur Arize), COURET Jean-Luc, HORTOLA Jacques (Carla-Bayle) , MOREAUD Rosine (Castéras), BERDOULAT Roger (Castex), VIE Jean-François, BERGE Rémi, SIRGANT Thierry (Daumazan sur Arize), BUFFA Roger (Durfort), BUSATO Philippe (Fornex), PANIFOUS Laurent, ARNAUD Véronique, BERGE Jean-Pierre (Le Fossat), DEJEAN Jean-Paul (Gabre), COURNEIL Jean-Claude, GRANDET Véronique, LLUIS Claude, BLANDINIÈRES Lydia, LABORDE Jean, SACILOTTO Claudine, RIVES Jean-Claude, MOUSTY Monique, GILAMA Marie (Lézat sur Lèze), BORDALLO Ramon (Loubaut), BERDOU Raymond, MARTINEZ Rolande (Le Mas d' Azil), DESCUNS Lyliane (Méras), RUMEAU Olivier (Monesple), RAUFASTE Lilian (Montfa), LASSALLE Yvon (Pailhès), FRANQUINE Paul (Sainte-Suzanne), BOY Francis (Saint-Ybars), DELERIS Régine (Sieuras), SAINT-GERMAIN Pascal (Thouars sur Arize), JALOUX Philippe (Villeneuve du Latou)

**Etaient absents** : GROS Christian (Le Fossat), HUART Valérie (Lanoux)

**Etaient excusés** : PORTA Christian (Carla-Bayle), POUECH Jean-Marc, DOUSSIET Claude (Le Mas d' Azil), MILHORAT Laurent (Sabarat), TEYSSEYRE Agnès (Saint-Ybars)

**Procurations**: PORTA Christian à HORTOLA Jacques, DOUSSIET Claude à BERDOU Raymond, TEYSSEYRE Agnès à BOY Francis

#### **Ordre du jour :**

- Réglementation des litiges en matière sociale, civile et commerciale par la médiation. Présentation par Samantha WOLTERS et Nathalie SACREZ de l'Association Ariège Terre Médiation
- Approbation du compte rendu du conseil communautaire du 23 mai 2017
- Nouveau vote des taux des 4 taxes pour mise en adéquation avec les directives de la DGFiP
- Fixation de la durée d'intégration fiscale du taux additionnel des 3 taxes
- Approbation de la modification des statuts du SDE 09.
- Désignation d'une liste de commissaires titulaires et suppléants pour la Commission Intercommunale des Impôts Directs (C.I.I.D)
- Questions diverses

Monsieur Le Président propose à l'assemblée de modifier l'ordre du jour du conseil communautaire afin de pouvoir actualiser la demande de subvention européenne pour le financement du projet Fab lab Comètes dans le cadre de l'appel à projets régional « Fab Région ».

L'assemblée valide à l'unanimité cette modification de l'ordre du jour.

#### **- REGLEMENTATION DES LITIGES EN MATIERE SOCIALE, CIVILE ET COMMERCIALE PAR LA MEDIATION**

Samantha WOLTERS et Nathalie SACREZ de l'Association Ariège Terre Médiation présentent à l'assemblée les éléments de réglementation concernant la médiation conventionnelle des litiges en matière sociale, civile et commerciale.

## - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE SEANCE DU 23 MAI 2017

Le Président propose à l'assemblée d'approuver le compte rendu de séance du 23 mai 2017 en prenant en compte les modifications souhaitées par Claude DOUSSIET.

### L'assemblée procède au vote pour l'approbation du compte rendu de séance du 23 mai 2017.

43 votants	Votes pour	43	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

## - DEMANDE DE SUBVENTION EUROPEENNE POUR LE FINANCEMENT DU PROJET FAB LAB COMETES

Monsieur le Président présente à l'assemblée le projet Fab Lab Comètes déposé dans le cadre de l'appel à projets régional « Fab Région ». Il indique que ce projet permettra d'accompagner les micro-entrepreneurs, moins bien structurés pour innover et ayant moins facilement accès aux financements de l'innovation, vers des stratégies d'innovation leur permettant d'entrer dans des dynamiques collectives et collaboratives avec les entreprises, les universités, les laboratoires, les collectivités, et les usagers.

Il précise que l'opération d'une durée de 36 mois, se déroulera entre janvier 2018 et décembre 2020.

Il présente le plan de financement ci-dessous:

Dépenses	Montant	Taux	Recettes	Montant	Taux
Prestations externes	20 000 €	7%	Union Européenne (FEDER)	154 000 €	51%
Investissements	140 000 €	47%	Autofinancement	146 000 €	49%
Dépenses de personnel	140 000 €	47%			
<b>TOTAL</b>	<b>300 000 €</b>	<b>100%</b>	<b>TOTAL</b>	<b>300 000 €</b>	<b>100%</b>

► Le Président propose au conseil communautaire de délibérer pour valider la demande de subvention décrite ci-dessus.

### L'assemblée procède au vote pour valider la demande de subvention sur le projet Fab Lab Comètes déposé dans le cadre de l'appel à projets régional « Fab Région ».

43 votants	Votes pour	43	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

## - NOUVEAU VOTE DES TAUX DES 4 TAXES POUR MISE EN ADEQUATION AVEC LES DIRECTIVES DE LA DGFIP

Le Président informe l'assemblée que la délibération sur les Taux des taxes votés lors du précédent Conseil Communautaire du 23 mai 2017 est caduque.

Il rapporte à ce titre les éléments transmis par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) sur l'évolution de la réglementation liée à la fusion dans le cadre de l'instauration d'un mécanisme d'intégration fiscale progressive, à savoir :

- Impossibilité de voter une hausse différenciée sur les Taux de fiscalité des ménages
- Prise en compte de la règle de lien entre le taux de TH et celui de TFNB qui prévoit que le taux de TFNB ne peut augmenter plus ou diminuer moins que celui de TH (en proportion).

Le Président explique à l'assemblée l'obligation de voter de nouveaux taux conformément à la législation.

Il indique que les Taux votés doivent respecter le produit fiscal attendu dès 2017 pour un équilibre budgétaire de 1 773 680 € validé dans le Budget Primitif lors du Conseil Communautaire du 23 mai 2017.

Il rappelle que la communauté de communes devra se prononcer également sur l'actualisation de la durée d'intégration fiscale progressive du taux additionnel des 3 taxes après le vote des Taux 2017.

Il explique à l'assemblée le mécanisme concernant les 3 taxes et de la CFE (Cotisation Foncière des Entreprises)

Il informe que pour le lissage des Taux entre les 2 territoires, la loi fixe un Taux Moyen Pondéré de convergence pour chaque taxe.

Jean Claude COMMENGE présente les tableaux des propositions de Taux 2017 comprenant :

- un rappel des Taux appliqués en 2016 par les 2 anciennes communautés de communes ;
- la variation entre les Taux 2016 et les Taux 2017 ;
- la valeur des Taux Moyens Pondérés fixés par la loi ;
- un rappel des Taux caduques votés le 23 mai 2017

### TAXE HABITATION

Communes	Rappel Taux 2016	Taux Moyen Pondéré légal	Taux caduque voté le 23 mai	Proposition Taux 2017	Variation 2016 / 2017
Ex Arize	8,43 %	6,05 %	9,19 %	9,18 %	+ 8,9 %
Ex Lèze	4,39 %	6,05 %	6,37 %	6,49 %	+ 47,8 %

### TAXE SUR LE FONCIER BATI

Communes	Rappel Taux 2016	Taux Moyen Pondéré légal	Taux caduque voté le 23 mai	Proposition Taux 2017	Variation 2016 / 2017
Ex Arize	8,98 %	5,91 %	9,79 %	9,44 %	+ 5,1 %
Ex Lèze	4,15 %	5,91 %	6,02 %	6,22 %	+ 49,9 %

### TAXE SUR LE FONCIER NON BATI

Communes	Rappel Taux 2016	Taux Moyen Pondéré légal	Taux caduque voté le 23 mai	Proposition Taux 2017	Variation 2016 / 2017
Ex Arize	47,21 %	32,47 %	51,46 %	50,56 %	+ 7,1 %
Ex Lèze	25,53 %	32,47 %	37,02 %	36,11 %	+ 41,44 %

► Le Président propose au conseil communautaire de délibérer suivant les Taux 2017 présentés ci-dessus:

**L'assemblée procède au vote pour les Taux des 3 taxes proposés par la DGFiP de l'Ariège**

43 votants	Votes pour	43	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

### COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES

Jean Claude COMMENGE rappelle à l'assemblée que le Taux de CFE de 34,61 % n'est pas modifiable pour l'exercice 2017 dans le cadre du passage en Fiscalité Professionnelle Unique.

► Le Président propose au conseil communautaire de délibérer suivant le Taux 2017 présenté ci-dessus:

**L'assemblée procède au vote pour le Taux de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) de 34,61 %**

43 votants	Votes pour	43	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

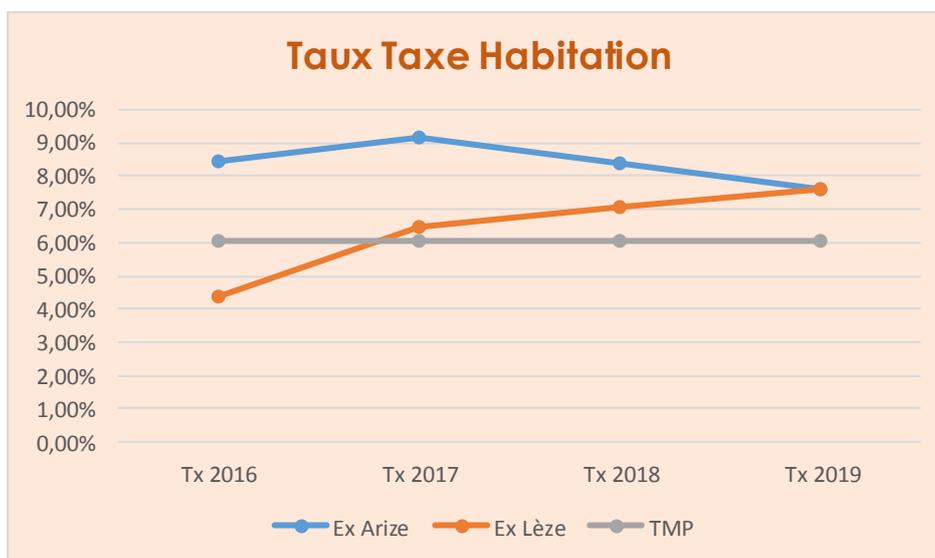
**- FIXATION DE LA DUREE D'INTEGRATION FISCALE DU TAUX ADDITIONNEL DES 3 TAXES**

Monsieur Le Président rappelle que dans le cadre de la fusion, la nouvelle collectivité doit engager l'instauration d'un mécanisme d'**intégration fiscale progressive du taux additionnel** de la Taxe Habitation, de la Taxe sur le Foncier bâti et de la Taxe sur le Foncier non bâti.

Jean Claude COMMENGE expose les propositions de la DGFiP détaillées dans le document de simulation joint à la convocation.

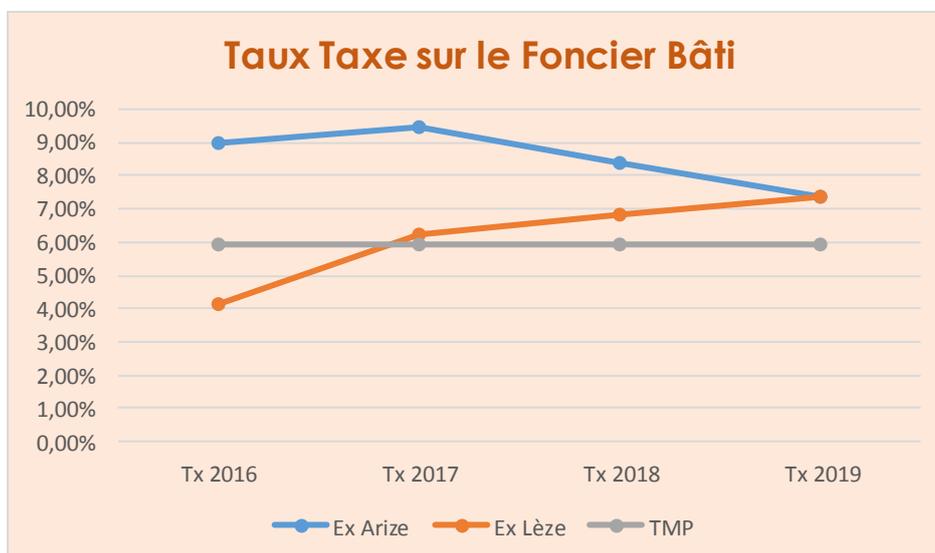
**INTEGRATION FISCALE PROGRESSIVE DU TAUX ADDITIONNEL DE LA TAXE HABITATION**

Communes	Tx 2016	TMP	Tx 2017	Variation	Tx 2018	Variation	Tx 2019	Variation
<b>Ex Arize</b>	8,43 %	6,05 %	<b>9,18 %</b>	<b>+ 8,90 %</b>	<b>8,39 %</b>	<b>- 8,6 %</b>	<b>7,60 %</b>	<b>- 9,4 %</b>
<b>Ex Lèze</b>	4,39 %	6,05 %	<b>6,49 %</b>	<b>+ 47,84 %</b>	<b>7,04 %</b>	<b>+ 8,5 %</b>	<b>7,60 %</b>	<b>+ 8 %</b>



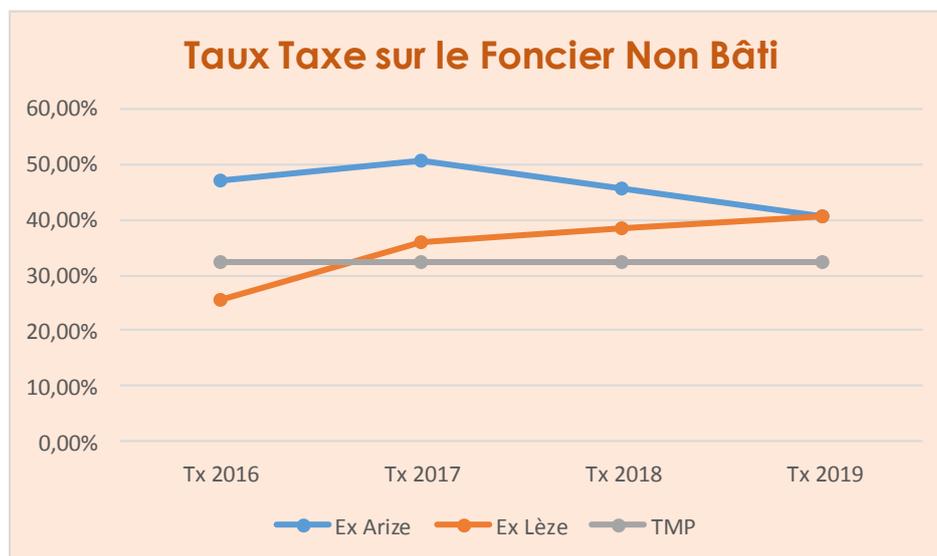
**INTEGRATION FISCALE PROGRESSIVE DU TAUX ADDITIONNEL DE LA TAXE SUR LE FONCIER BATI**

Communes	Tx 2016	TMP	Tx 2017	Variation	Tx 2018	Variation	Tx 2019	Variation
<b>Ex Arize</b>	8,98 %	5,91 %	<b>9,44 %</b>	<b>+ 5,12 %</b>	<b>8,41 %</b>	<b>-10,9 %</b>	<b>7,39 %</b>	<b>-12,1 %</b>
<b>Ex Lèze</b>	4,15 %	5,91 %	<b>6,22 %</b>	<b>+ 49,88 %</b>	<b>6,8 %</b>	<b>+ 9,3 %</b>	<b>7,39 %</b>	<b>+ 8,7 %</b>



## INTEGRATION FISCALE PROGRESSIVE DU TAUX ADDITIONNEL DE LA TAXE SUR LE FONCIER NON BATI

Communes	Tx 2016	TMP	Tx 2017	Variation	Tx 2018	Variation	Tx 2019	Variation
<b>Ex Arize</b>	47,21 %	32,47 %	<b>50,56 %</b>	<b>+ 7,10 %</b>	<b>45,65 %</b>	<b>-9,7 %</b>	<b>40,74 %</b>	<b>-10,8 %</b>
<b>Ex Lèze</b>	25,53 %	32,47 %	<b>36,11 %</b>	<b>+ 41.44%</b>	<b>38,42 %</b>	<b>+ 6,4 %</b>	<b>40,74 %</b>	<b>+ 6 %</b>



Le Président propose d'appliquer une intégration fiscale progressive du taux additionnel des 3 taxes de la communauté de communes Arize-Lèze **sur une durée de 3 ans** avec un objectif de taux de convergence (à bases constantes) décrit comme suit:

- Taux cible de convergence 2019 sur la Taxe Habitation : **7,60 %**
- Taux cible de convergence 2019 sur la Taxe sur le Foncier bâti : **7,39 %**
- Taux cible de convergence 2019 sur la Taxe sur le Foncier non bâti : **40,74 %**

► Le Président propose au conseil communautaire de délibérer pour l'intégration fiscale progressive du taux additionnel des 3 taxes comme présenté ci-dessus:

**L'assemblée procède au vote pour l'intégration fiscale progressive du taux additionnel des 3 taxes comme présenté ci-dessus.**

43 votants	Votes pour	43	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

## - APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DU SDE 09.

Monsieur le Président présente le projet de révision des statuts du Syndicat Départemental d'Energies de l'Ariège approuvé en Assemblée Générale du 7 avril 2017 (transmis avec la convocation).

Il précise les principales modifications :

- Acter le nouveau périmètre du syndicat suite à l'adhésion de 17 communautés de communes
- Acter le SDE09 comme syndicat mixte fermé à la carte : la distribution publique de chaleur et de froid transférable, l'éclairage public travaux neufs et entretien dédié aux EPCI
- Préciser dans le cadre des activités annexes : la possibilité de prendre des participations de sociétés, l'implication du syndicat dans l'accompagnement de ses adhérents, son intérêt pour la diversification de sources d'énergie
- Acter la représentation des EPCI par un délégué
- Compléter l'article 10 au regard des modifications sur les fonds de concours

► Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur l'adoption des nouveaux statuts du syndicat.

**L'assemblée procède au vote pour valider l'adoption des nouveaux statuts du syndicat.**

43 votants	Votes pour	43	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

## - DESIGNATION D'UNE LISTE DE COMMISSAIRES POUR LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (C.I.I.D)

Monsieur le Président présente au Conseil Communautaire les éléments descriptifs d'une Commission Intercommunale des Impôts Directs (C.I.I.D).

Il indique que le code général des impôts prévoit que les EPCI soumis au régime de la FPU doivent créer par délibération prise avant le 1er octobre de l'année précédant sa mise en place une C.I.I.D. Ces commissions exerceront leurs compétences à compter du 1er janvier de l'année suivant celle de la création.

Il précise que la C.I.I.D est composée de onze membres: le président de l'EPCI ou un vice-président délégué et dix commissaires suivant divers critères d'éligibilité.

Ces dix commissaires, et leurs suppléants en nombre égal, sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de 40 contribuables (présentée à l'assemblée) remplissant les conditions fournies par la communauté de communes avec 20 noms pour les commissaires titulaires et 20 noms pour les commissaires suppléants. (Voir liste transmise avec la convocation)

Monsieur Le Président explique que la C.I.I.D intervient, en lieu et place des commissions communales des impôts directs, en matière de fiscalité directe locale en ce qui concerne les locaux commerciaux et que son rôle est consultatif :

- elle participe à la désignation des locaux types;
- elle donne un avis sur les évaluations foncières des locaux commerciaux et biens divers

Il présente la liste des 40 noms proposés.

Jean Luc COURET s'interroge sur l'absence de membre titulaire pour la commune du Carla Bayle.

Des modifications sont effectuées suivant les requêtes formulées afin d'élaborer la liste définitive ci-dessous :

**PERSONNES PROPOSEES EN QUALITE DE MEMBRES TITULAIRES DE LA C.I.I.D**

N	NOM Prénom	Date de Naissance	Adresse résidence principale	Membre de la commune de :	Domiciliation hors EPCI	Profession
1	VANDERSTRAETEN François	02/07/1949	14 Rue des Colombages 09130 ARTIGAT	ARTIGAT	NON	Retraité
2	DE SAINT BLANQUAT Gilles	27/02/1945	La Bourdette 09350 LES BORDES SUR ARIZE	LES BORDES SUR ARIZE	NON	Retraité
3	COMMENGE Jean-Claude	01/06/1954	10 bd de la Mairie 09350 CAMPAGNE SUR ARIZE	CAMPAGNE SUR ARIZE	NON	Retraité
4	MOIROT Christian	13/05/1951	Les Martres 09350 CASTEX	CASTEX	NON	Retraité
5	BERGE Rémi	17/09/1950	Chemin de Montbrun 09350 DAUMAZAN SUR ARIZE	DAUMAZAN SUR ARIZE	NON	Retraité
6	BUSATO Philippe	21/09/1958	Serde 09350 FORNEX	FORNEX	NON	Employé
7	COURET Jean-Luc	13/02/1957	Le village 09130 CARLA BAYLE	CARLA BAYLE	NON	Kinésithérapeute
8	COURNEIL Jean-Claude	31/08/1944	30 Rue des Fleurs 09210 LEZAT SUR LEZE	LEZAT SUR LEZE	NON	Retraité
9	BERDOU Raymond	13/02/1959	Lassalette 09290 LE MAS D' AZIL	LE MAS-D'AZIL	NON	Conseiller Départemental Enseignant
10	RUMEAU Olivier	27/05/1943	Benas 09130 MONESPLE	MONESPLE	NON	Retraité
11	LASSALLE Yvon	02/10/1956	Goutte Longue 09130 PAILHES	PAILHES	NON	Exploitant agricole
12	MILHORAT Laurent	08/08/1970	11 Route de Pailhès 09350 SABARAT	SABARAT	NON	Employé CD09
13	BOY Francis	24/01/1954	2 Chemin du Foirail 09210 SAINT-YBARS	SAINT YBARS	NON	Retraité
14	JALOUX Philippe	13/09/1957	La Fontasse 09130 VILLENEUVE DU LATOU	VILLENEUVE DU LATOU	NON	Directeur de Société
15	FERRE Bernadette	08/07/1951	1 rue Mansencal 31410 SAINT HILAIRE	CASTERAS	OUI	Retraîtée
16	BLANDINIÈRES Lydia	31/08/1952	9 Bis Côte de Mirande 09210 LEZAT SUR LEZE	LEZAT SUR LEZE	NON	Conseillère Départementale Retraîtée
17	POUECH Jean-Marc	11/05/1959	60 Avenue du 8 mai 1945 09120 VARILHES	LE MAS-D'AZIL	OUI	Employé CR Occitanie
18	PORTA Christian	10/12/1954	Bellecoste 09130 CARLA BAYLE	CARLA BAYLE	NON	Retraité
19	GILAMA Marie	17/06/1962	15 Boulevard Gabriel Faure 09210 LEZAT SUR LEZE	LEZAT SUR LEZE	NON	Employé Mairie
20	GRANDET Véronique	17/03/1959	1 Rue des Capucines 09210 LEZAT SUR LEZE	LEZAT SUR LEZE	NON	Sans profession

**PERSONNES PROPOSEES EN QUALITE DE MEMBRES SUPPLEANT DE LA C.I.I.D**

N	NOM Prénom	Date de Naissance	Adresse résidence principale	Membre de la commune de :	Domiciliation hors EPCI	Profession
1	ANTOLINI Dominique	20/07/1968	Bellefontaine 09350 LA BASTIDE DE BESPLAS	LA BASTIDE DE BESPLAS	NON	Employée de Laboratoire
2	BAZY Jean-Marc	24/03/1954	Lézères 09290 CAMARADE	CAMARADE	NON	Retraité
3	BERGE Jean-Pierre	20/06/1951	Le Bousquet 09130 LE FOSSAT	LE FOSSAT	NON	Retraité
4	MOREAUD Rosine	15/01/1964	Le Village 09130 CASTERAS	CASTERAS	NON	Exploitante Agricole
5	BUFFA Roger	05/01/1948	Le Boué 09130 DURFORT	DURFORT	NON	Retraité
6	DEJEAN Jean-Paul	23/03/1961	Magnoua 09290 GABRE	GABRE	NON	Exploitant Agricole
7	HUART Valérie	09/11/1974	Les Bouzics 09130 LANOUX	LANOUX	NON	Sans emploi
8	BORDALLO Ramon	23/08/1952	Le Bosc 09350 LOUBAUT	LOUBAUT	NON	Enseignant
9	DESCUNS Lyliane	05/12/1946	Les Pesquès 09350 MERAS	MERAS	NON	Retraîtée
10	MANTHEY Céline	03/09/1971	Lieu dit Lasserre 32290 CASTELNAVET	MONTFA	OUI	Exploitante Agricole
11	FRANQUINE Paul	29/12/1932	Belingué 09130 SAINTE-SUZANNE	SAINTE SUZANNE	NON	Retraité
12	CAUHAPE Jean-Louis	27/02/1966	Les Figaredes 09130 SIEURAS	SIEURAS	NON	Infirmier
13	SAINTE GERMAIN Pascal	21/04/1966	Le Village 09350 THOUARS SUR ARIZE	THOUARS SUR ARIZE	NON	Chef d'Entreprise
14	LABORDE Jean	26/04/1942	26 Faubourg du Moulin 09210 LEZAT SUR LEZE	LEZAT SUR LEZE	NON	Retraité
15	RIVES Jean-Claude	24/06/1943	6 Rue des Fleurs 09210 LEZAT SUR LEZE	LEZAT SUR LEZE	NON	Retraité
16	ARNAUD Véronique	02/08/1957	Chemin du Bugat 09130 LE FOSSAT	LE FOSSAT	NON	Retraîtée
17	BERGE Rémi	17/09/1950	Chemin de Montbrun 09350 DAUMAZAN SUR ARIZE	DAUMAZAN SUR ARIZE	NON	Retraité
18	MARTINEZ Rolande	28/09/1953	Raynaude 09290 LE MAS D' AZIL	LE MAS-D'AZIL	NON	Retraîtée
19	HORTOLA Jacques	15/02/1947	Gouardère 09130 LE CARLA-BAYLE	CARLA BAYLE	NON	Retraité
20	DOUSSIET Claude	21/04/1946	14 Bis Route de Coué 09290 LE MAS D' AZIL	LE MAS-D'AZIL	NON	Retraité

► Le Président propose au conseil communautaire de délibérer pour valider la liste modifiée des 40 noms présentée à transmettre à l'administration:

**L'assemblée procède au vote pour valider la liste des 40 noms à transmettre à l'administration**

43 votants	Votes pour	43	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

## QUESTIONS DIVERSES

### - TRAVAUX DE VOIRIE D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Monsieur le Président Informe l'assemblée de la possibilité de dépôt d'un marché complémentaire sur la voirie de l'Arize dans le cas où le marché initial n'atteindrait pas le montant prévisionnel

Jean Luc COURET s'interroge sur les sommes conséquentes destinées à l'aménagement de passages busés.

Il souhaiterait que le payeur soit le décideur.

Rémi BERGE souhaiterait que la communauté de communes prenne en charge le fauchage des bords de route avec une épareuse.

François VANDERSTRAETEN propose que soit engagé un marché de travaux voirie sur les 2 vallées en 2018 afin de récupérer l'équipe afin de réaliser, en régie, ces travaux de fauchage.

Pascal SAINT GERMAIN s'interroge sur la réalisation de ces travaux, pour certaines communes, par des entreprises extérieures.

Jean Luc COURET rappelle que Lézat les réalisent en interne.

François VANDERSTRAETEN indique que Le Fossat , l'opération s'effectue sous mandat.

### - MAINTIEN DU 1/2 POSTE D'ENSEIGNANT A L'ECOLE DU CARLA BAYLE

Jean Claude COMMENGE présente une pétition des parents d'élèves du Carla Bayle contra la suppression d'un demi-poste d'enseignant sur l'école du Carla Bayle.